

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 février 2013

2013 DASES 104 G Signature d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société TERPAN pour la fourniture et la livraison de pochettes individuelles personnalisées contenant un préservatif féminin lubrifié.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, livre IV et notamment ses articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013 par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui demande l'autorisation de signer un marché pour la fourniture et la livraison de pochettes individuelles personnalisées contenant un préservatif féminin lubrifié ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 Janvier 2013 ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer le marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec la société TERPAN, en application des articles 35-II-8 et 77 du code des marchés publics, pour la fourniture et la livraison de pochettes individuelles personnalisées contenant un préservatif féminin lubrifié.

Article 2 : Le marché résultant de la consultation est conclu pour une durée de 48 mois ferme pour les montants minimum et maximum suivants :

- montant minimum pour 48 mois : 180.000 euros HT
- montant maximum pour 48 mois : 400.000 euros HT

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget de fonctionnement du Département de Paris, chapitre 011, nature 60668, rubrique 423, au titre des exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 sous réserve des décisions de financement.